

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1952

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 23

À la deuxième phrase de l'alinéa 21, après la première occurrence du mot :

« ou »

insérer les mots :

« l'un de ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.